

Note préliminaire

En vertu de l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ, c. A-2.1 ci-après désignée « Loi sur l'accès »), Hydro-Québec, en tant qu'organisme public, doit consigner dans ce registre les communications de renseignements personnels visées aux articles 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1 de la Loi sur l'accès. Elle doit également inscrire les ententes de collecte de renseignements personnels visées au troisième alinéa de l'article 64 de la Loi sur l'accès et les utilisations de renseignements personnels à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis, visées aux paragraphes 1 à 3 du deuxième alinéa de l'article 65.1 de la Loi sur l'accès. Ainsi, le registre est divisé en trois sections. Pour chacune des sections, les informations exigées par l'article 67.3 de la Loi sur l'accès sont inscrites dans des fiches distinctes qui sont classées par ordre alphabétique des personnes ou organismes qui reçoivent les renseignements personnels.

Les communications de renseignements personnels sont effectuées sans le consentement de la personne, notamment, en vue de l'exécution d'ententes, de contrats de service ou de mandats. Seuls les renseignements nécessaires sont communiqués. Les responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'Hydro-Québec assurent la mise à jour de ce registre. Le registre est accessible sur le site Internet de l'entreprise et est tenu à jour, tel que prescrit par l'article 4, paragraphe 6 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ , c. A-2.1, r.2.

Un **renseignement personnel** est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Il peut être consigné sur divers types de supports. La nature et le type de renseignements personnels sont classés en sept catégories afin d'en faciliter la lecture, la recherche et l'inscription des fiches au registre. Les exemples suivants de chaque catégorie ne sont pas exhaustifs. **Veillez noter que ce ne sont pas tous les renseignements personnels de la catégorie qui sont communiqués, mais uniquement ceux qui sont nécessaires à la communication.**

- **Renseignements relatifs à l'identité** (le nom, prénom, l'adresse, la date de naissance, l'âge, le sexe, le numéro de téléphone, le numéro d'assurance sociale, le numéro de permis de conduire, etc.)
- **Renseignements relatifs à la santé** (rapport d'expertise médicale d'un employé, résultats d'examen, etc.)
- **Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale** (l'état civil, le statut de retraité, les renseignements reliés à la parentalité, etc.)
- **Renseignements relatifs à l'emploi** (renseignements inscrits dans le dossier d'un employé, la date d'entrée en service d'un employé, la date prévue de la retraite, le dossier disciplinaire d'un employé, etc.)
- **Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation** (les renseignements reliés à la formation académique, le curriculum vitae, les cartes de qualification et les certifications, etc.)
- **Renseignements de nature financière** (les renseignements relatifs au salaire d'un employé, les rapports de dépenses d'un employé, les renseignements de nature fiscale, les sommes dues par un client, le dossier de crédit d'un client, etc.)
- **Renseignements relatifs à l'abonnement du client** (le numéro de compte, numéro de client, numéro de contrat, la consommation détaillée d'électricité, la période de facturation, les demandes de raccordement au réseau et d'augmentation de la puissance, etc.)

**Registre des communications de renseignements personnels en vertu de l'article 67.3 de la Loi sur l'accès
(sans consentement de la personne concernée)**

1- COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENT PERSONNEL				
Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme qui reçoit la communication	Fin pour laquelle le renseignement est communiqué	Communication à l'extérieur du Québec	La raison justifiant la communication
				Articles de la Loi sur l'accès ¹
Fiche 1				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client participant ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client participant 	<p>Ad Hoc Recherche inc.</p> <p>Econoler inc.</p> <p>Société d'Habitation du Québec</p> <p>Stratégie Organisation et Méthodes SOM inc.</p>	<p>Évaluation des programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Récupération des réfrigérateurs énergivores – Recyc Frigos</i> ▪ <i>Produits Mieux Consommer – Électroménagers Energy Star</i> ▪ <i>Produits Mieux Consommer – Éclairage résidentiel</i> ▪ <i>Offre Intégrée en Efficacité Énergétique –Bâtiments (OIEÉB)</i> ▪ Programme de remplacement d'ampoules ▪ <i>Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer (volets participants)</i> ▪ <i>Thermostats électroniques (volets Bâtiments existants et nouvelle construction)</i> ▪ <i>Thermostats électroniques Multi logements</i> 	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2

	Les Promotions Redemco Inc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil « Comparez-vous » ▪ Piscines efficaces ▪ Service de traitement de l'aide financière versé aux clients résidentiels prévus dans le cadre du programme Géothermie 		
Fiche 2				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements de nature financière relatifs au compte du client 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de recouvrement ARC Corporation ▪ Agence de recouvrement TCR Ltée ▪ ARO inc. ▪ Collection Groupecho Canada inc. ▪ IQOR Canada Ltée ▪ Maxi-Plus agence de recouvrement professionnelle inc. ▪ Services financiers NCO Inc. 	Recouvrement des sommes dues à Hydro-Québec	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2 pour tous les « organismes receveurs » et article 70.1 pour IQOR Canada Ltée
Fiche 3				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements de nature financière de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AON Hewitt ▪ Conseillers Buck, une société Xerox 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services professionnels d'actuariat pour l'établissement des valeurs actuarielles de rente du régime de retraite et pour la préparation de l'évaluation actuarielle 	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 4				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé ▪ Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements de nature financière de l'employé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association professionnelle des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec ▪ Syndicat des constables spéciaux d'Hydro-Québec ▪ Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec ▪ Syndicat des employé-e-s de réseau d'Hydro-Québec 	Application des conditions de travail	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des conventions collectives et de l'entente de partenariat ▪ Article 67.1

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec ▪ Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec ▪ Syndicat des technologues d'Hydro-Québec ▪ Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec ▪ Syndicat professionnel des scientifiques de l'Ireq 			
Fiche 5				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du de l'employé, du fournisseur ou du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements de nature financière de l'employé, du fournisseur ou relatifs au compte du client 	Auditeurs indépendants mandatés	Procéder à l'audit statutaire des états financiers d'Hydro-Québec	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 6				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client 	Bell Canada (Somun)	Appels automatisés aux clients pour des fins de recouvrement et d'interruptions planifiées	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 7				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation de l'employé ▪ Renseignements de nature financière de l'employé ▪ Renseignements relatifs à la santé de l'employé ▪ Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale de l'employé 	Centre de services partagés du Québec	Entreposage des dossiers d'employés actifs	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 8				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements relatifs à la santé de l'employé 	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Étude du dossier	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de la <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> ▪ Article 67

Fiche 9				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation ▪ Renseignements de nature financière ▪ Renseignements relatifs à la santé ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale 	Confidentiel Déchiquetage inc. Groupe Coderr Recyclage Vanier	Collecte et déchiquetage de documents confidentiels	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 10				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation ▪ Renseignements de nature financière ▪ Renseignements relatifs à la santé ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale 	Consultants externes	Assistance requise dans le cadre du traitement de dossiers de nature juridique (exemples : productions de rapports d'expertises, opinions juridiques, représentations devant les tribunaux)	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention de services professionnels requis dans le cadre du traitement de dossiers de nature juridique ▪ Article 67.2
Fiche 11				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du prestataire (enfant mineur de l'employé ou du retraité décédé) ▪ Renseignements de nature financière du prestataire (enfant mineur de l'employé ou du retraité décédé) 	Curateur public du Québec	Identification des sommes versés	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application du <i>Code civil du Québec</i> ▪ Article 67
Fiche 12				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du membre du Conseil d'administration d'Hydro-Québec décédé ▪ Renseignements de nature financière du membre du Conseil d'administration d'Hydro-Québec décédé 	Croix Bleue	Assurance accident	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 13				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du prestataire, retraité et bénéficiaires ▪ Renseignements relatifs à l'identité du dernier conjoint, du père et de la mère du prestataire, retraité et bénéficiaires ▪ Renseignements de nature financière du prestataire, retraité et bénéficiaires 	Directeur du registre de l'état civil	Obtenir les informations manquantes au paiement des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Application de la Loi sur Hydro-Québec</i> ▪ Article 67.1 ▪ Article 67.2

Fiche 14				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements de nature financière du client 	<p>Entrepreneurs en plomberie chauffage</p> <p>Pétrolières</p> <p>Société Makivik</p>	<p><i>Programme de subvention d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ)</i></p>	<p>Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 15				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client 	<p>Entrepreneurs externes qualifiés en Maîtrise de Végétation à HQD</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coentreprise Transelec/Arno ▪ Lanauco Ltée ▪ Laurin & Laurin <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cegertec worleyparsons inc. ▪ CIMA + S.E.N.C. ▪ Dessau inc. ▪ Genivar inc. ▪ Les services EXP inc. ▪ Roche Ltée, groupe conseil ▪ SNC-Lavalin inc. ▪ Thirau Ltée <p>Multitude d'entrepreneurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de fourniture de main-d'œuvre et d'équipements pour la réalisation de travaux en maîtrise de la végétation tel que l'élagage, le déboisement et l'abattage d'arbres sur le réseau de distribution à la demande d'un client. ▪ Service de monteurs externes pour la réalisation de travaux sur demande, pour la construction, l'entretien, la mise en conformité et la modification du réseau de distribution aérien. ▪ Service d'ingénierie de conception de réseau aérien et souterrain de distribution électrique pour tous les territoires de la VPRD. ▪ Fourniture de services et travaux liés au réseau de distribution d'Hydro-Québec pour contrats suivants : Implantation de poteaux et d'ancrages, enlèvement de poteaux et d'ancrages, signalisation routière, construction de canalisations souterraines, réhabilitation de puits 	<p>Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2

		d'accès, nettoyage de structure souterraine, pompage de structure souterraine, récupération des déversements accidentels liée aux réseaux souterrains, récupération des déversements accidentels liée aux réseaux aériens et usage en commun		
Fiche 16				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'emploi 	Entreprise de téléphonie Élix	Gestion de l'application informatique MIRE	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 17				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé ou du retraité et de l'ex-conjoint ▪ Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale de l'employé ou du retraité et de l'ex-conjoint ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements de nature financière de l'employé ou du retraité 	Ex-conjoint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermination de la valeur de rente acquise durant les années du mariage ▪ Suite à un divorce, une séparation de corps ou une annulation de mariage, un relevé officiel de cession des droits est envoyé à l'ex-conjoint 	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de la <i>Loi sur les régimes complémentaires de retraite</i> (ou ordre de la Cour) ▪ Article 67
Fiche 18				
Variable selon les mandats octroyés dans le cadre du traitement d'un dossier	Experts informatique de firmes sous contrats	Services informatiques (tels que développement d'application, services d'exploitation, maintenance)	Non	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de services professionnels requis dans le cadre du traitement d'un dossier de nature informatique ▪ Article 67.2
Fiche 19				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation du client 	Firmes de sondage	Réalisation de sondages sur la satisfaction de la clientèle ainsi que d'études de marché	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 20				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé 	Leger	Réalisation du sondage <i>Écoute du personnel</i>	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2

Fiche 21				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements de nature financière de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire 	Moore Canada Corporation	Impression et mise à la poste des relevés annuels ou de toute autre communication aux participants et bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 22				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client 	Multi-Ressources (2002)	Service de soutien technique à l'utilisation du site Internet d'HQ pour les abonnés à la facture internet	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 23				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client et de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements de nature financière de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'emploi 	Revenu Québec	Application des lois du Québec	Non	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Lois fiscales</i> ▪ Article 67
Fiche 24				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire ▪ Renseignements de nature financière de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire 	Revenu Québec	Transfert de la valeur de la prestation payable du Régime de retraite d'Hydro-Québec non réclamée par l'ancien participant, retraité ou bénéficiaire (prestataire introuvable)	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de la <i>Loi sur les biens non réclamés</i> ▪ Article 67
Fiche 25				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client 	Services d'Énergie Kawawachikamach inc.	Fourniture de services d'exploitation, d'inspection, d'entretien, de réparation, de modification, de relève de compteurs et de services à la clientèle liés au réseau d'Hydro-Québec dans la région de Schefferville	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 26				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignements relatifs à l'identité ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements relatifs à la formation ou l'éducation ▪ Renseignements de nature financière ▪ Renseignements relatifs à la santé ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements relatifs à la situation 	Services de police, ministères ou organismes publics dotés de pouvoirs d'enquête	<p>Assurer la protection des actifs et du personnel d'Hydro-Québec et assurer l'intégrité des institutions étatiques</p> <p>Accorder ou refuser aux employés des organismes publics autorisés la cote de sécurité requise pour accéder au site nucléaire Gentilly-2</p>	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communications nécessaires à l'application de diverses lois au Québec ▪ Article 67 ▪ Article 59(3)

sociale ou familiale		Assurer la détection de la menace et la réduction des risques d'atteinte à l'intégrité et à la sécurité publique et permettre la prévention, la répression de crimes et le dépiages des auteurs de délits		
Fiche 27				
▪ Numéro de permis de conduire de l'employé	Société de l'assurance automobile du Québec	Vérifier la validité des permis de conduire des employés utilisant un véhicule dans l'exercice de leurs fonctions	Non	Application du <i>Code de la sécurité routière</i> , de la <i>Loi sur la santé et sécurité du travail</i> et du <i>Code civil du Québec</i> Article 67
Fiche 28				
▪ Renseignements relatifs à l'identité du client ▪ Renseignements relatifs à l'abonnement du client ▪ Renseignements relatifs à la santé du client	Société en commandite Capgemi Québec	▪ Installation des nouveaux compteurs de nouvelle génération	Non	▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2
Fiche 29				
▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé ▪ Renseignements relatifs à l'emploi	Statistique Canada	Recensement	Non	▪ Application de la <i>Loi sur la statistique</i> ▪ Article 67
Fiche 30				
▪ Renseignements relatifs à l'identité de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire ▪ Renseignements relatifs à l'emploi ▪ Renseignements de nature financière de l'employé, ancien employé, retraité et bénéficiaire	Auditeurs externes du Régime de retraite d'Hydro-Québec : ▪ Ernst & Young ▪ KPMG ▪ Vérificateur général du Québec	Vérification des états financiers du Régime de retraite d'Hydro-Québec	Non	▪ Exécution du contrat ▪ Article 67.2

2- ENTENTE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Fin pour laquelle ces renseignements sont recueillis	Catégorie de personnes, au sein de l'organisme qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur, qui a accès aux renseignements
--	--	---	--	---	---

Aucune fiche

3- UTILISATION DE RENSEIGNEMENT PERSONNEL À UNE AUTRE FIN QUE CELLE POUR LAQUELLE IL A ÉTÉ RECUEILLI

Nature ou type de renseignement utilisé à une autre fin	Mention du paragraphe 1, 2 ou 3 du deuxième alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation et dans le cas visé au paragraphe 3^e du deuxième alinéa de l'article 65.1, la disposition de la loi qui rend nécessaire l'utilisation du renseignement	Catégorie de personne qui a accès au renseignement aux fins de l'utilisation indiquée
--	--	--

Aucune fiche